



SECRETARIAT D'ETAT A LA REFORME TERRITORIALE

31^{ème} Congrès de l'ANEM

« *La montagne en tête* »

15 octobre 2015

Le Puy-en-Velay,
Haute-Loire

Intervention de

M. André VALLINI

Secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Préfet,

**Monsieur le Député-Maire, Président de l'Association
Nationale des Elus de la Montagne,**

**Madame la Députée de l'Isère, Secrétaire Générale de
l'ANEM,**

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

**Je suis heureux de prendre part aux travaux du 31ème
congrès de l'Association nationale des élus de la montagne.**

**L'ANEM, forte de 6 000 membres, rassemblant
quelques 4 000 communes, 42 conseils généraux, 12 conseils
régionaux, vous permet de confronter vos expériences, de
partager vos préoccupations, d'échanger des solutions à vos
problèmes communs, et d'imaginer ensemble, dans un
pluralisme précieux, l'avenir de vos territoires de montagne.**

**Je veux rendre hommage à l'entreprise de codification
que votre association a menée à bien en publiant l'an dernier un
« Code de la montagne » rassemblant l'ensemble des textes**

législatifs et réglementaires applicables à vos territoires. L'utilité d'un tel recueil n'est pas à démontrer, qui offre à tous ceux qui vivent et qui aiment la montagne une meilleure lisibilité du droit qui lui est applicable.

Votre association est un partenaire essentiel et précieux des pouvoirs publics et du Gouvernement en particulier, qui sait que la montagne exige des politiques publiques particulières.

Cette spécificité, c'est en 1985, vous le savez bien, que le législateur l'a reconnue, avec la « loi Montagne », dont nous avons fêté en début d'année le 30ème anniversaire.

Avec ce texte historique, pour la première fois en France, un espace géographique singulier faisait l'objet d'une loi. Et c'était au fond une manière d'affirmer que la décentralisation ne se ferait pas sans une véritable prise en compte de la spécificité des territoires.

Cette loi, elle doit beaucoup à des hommes que je veux saluer : Louis Besson et Robert de Caumont, comme l'avait fait il y a un an, devant vous, à Chambéry, Manuel Valls.

Manuel Valls qui avait annoncé un acte II de la loi Montagne, fondé sur les propositions des acteurs de terrain, de vos propositions.

Il a donc demandé à deux parlementaires, qui connaissent bien ces questions, Bernadette LACLAIS et Annie GENEVARD, de réfléchir à l'avenir durable de la montagne.

Elles ont présenté leur rapport au Premier Ministre qui, le 25 septembre dernier à Chamonix, devant le Conseil national de la Montagne, a salué la rigueur et la richesse de leur travail. Je veux à mon tour souligner le travail de concertation et d'écoute qu'elles ont mené avec les ministères et leurs administrations, comme avec les associations d'élus, pour poser aujourd'hui les fondements d'une nouvelle conception de la politique de la montagne.

En effet, pendant des années, l'action publique a obéi au seul souci de surmonter les obstacles.

Et des retards dans les infrastructures ou dans les transports, pour ne citer que ceux-là, ont ainsi été rattrapés.

Mais Manuel Valls l'a affirmé : *« Nous devons aujourd'hui passer à une autre logique. La montagne ne doit pas se résumer à une*

somme de handicaps naturels à compenser. Nous devons désormais valoriser les spécificités de ces espaces pour en tirer pleinement parti. »

C'est dans cet esprit qu'il a annoncé à Chamonix (au CNM) une nouvelle loi Montagne qui sera préparée sur la base du rapport de Bernadette LACLAIS et Annie GENEVARD, en lien avec le CNM, et bien entendu avec votre association, comme avec les tous élus de la montagne, nombreux au Parlement. Le Premier Ministre a pour objectif l'adoption d'un texte en 2016, qui devrait s'articuler autour de 4 priorités.

* * *

La première, c'est préserver l'environnement. La montagne et ses paysages grandioses invitent à l'effort et au dépassement de soi. Ils exigent aussi le respect qu'on leur doit car ces paysages sont aujourd'hui en danger et nous devons les préserver.

Le grand défi d'aujourd'hui, c'est de favoriser un modèle de développement soutenable qui préserve et valorise le cadre naturel de nos massifs, et c'est pourquoi le Gouvernement souhaite intégrer pleinement ces territoires dans la transition écologique et énergétique dès 2016.

Quelques exemples :

- nous soutiendrons les projets de **valorisation des déchets** organiques en montagne, au plus près de leur lieu de production ;
- nous lancerons un **nouvel appel à projets** en faveur des territoires à énergie positive ;
- et nous réformerons le **plan national d'adaptation au changement climatique** en lien avec les comités de massifs. Les questions de l'eau et de l'irrigation en montagne seront elles aussi traitées.

Agir pour l'environnement, c'est aussi limiter les risques naturels, qui se multiplient malheureusement aujourd'hui. Pour leur faire face, l'Etat créera un programme d'action et de prévention des aléas de montagne, qui permettra de coordonner les missions complémentaires des services centraux et des collectivités locales.

* * *

Après l'environnement, la deuxième priorité, c'est préserver la montagne comme lieu de vie.

La montagne est aussi, elle est peut-être avant tout, un espace où les habitants vivent et travaillent toute l'année. Ils y sont très attachés et leur mode de vie doit être défendu. Agir

pour la montagne, c'est donc s'efforcer de tenir la promesse d'égalité entre les citoyens et entre les territoires, avec un premier impératif : l'accès de tous aux **soins de santé**.

Nous avons ainsi porté à 1 700 le nombre de bourses que nous versons aux jeunes médecins pour les inciter à s'installer dans les territoires isolés.

Nous ouvrons également des maisons de santé, 1 000 au total d'ici à 2017, pour que chacun puisse avoir accès à des médecins – généralistes et spécialistes.

Le Premier Ministre a demandé que les territoires de montagne soient prioritaires dans le financement de ces bourses et l'implantation de ces maisons de santé.

Le Gouvernement s'est également engagé à ce qu'aucun Français ne soit à plus de **30 minutes** de soins d'urgence ou d'une maternité. Certes, en montagne, la distance n'est pas la même selon les saisons et les intempéries et l'emploi des moyens hélicoptérés peut s'avérer déterminant. Mais il doit se faire de manière coordonnée, sans concurrence, avec l'objectif d'une couverture la plus large possible des zones difficiles d'accès.

Le deuxième impératif, qui est d'ailleurs lié au précédent, c'est celui des infrastructures de transport. Les dénivelés, le gel, la neige, les éboulements : ce sont pour les collectivités locales concernées – je pense bien sûr au tunnel du Chambon – des coûts inévitables.

Au Chambon, la priorité de l'Etat est la protection des populations. Grâce à l'appui technique et financier de l'Etat, des réponses ont pu être apportées pour traiter les urgences. Et l'Etat restera au côté des collectivités pour résoudre les difficultés plus durablement.

Au-delà de cette question particulière, l'Etat va mettre à disposition des collectivités des équipes d'ingénierie pour assurer le suivi des ouvrages : routes, tunnels, viaducs et ouvrages les plus stratégiques.

Certains territoires manquent encore d'équipements structurants : il nous faut mettre fin à ces dernières situations d'enclavement. Les équipes d'ingénierie que je viens d'évoquer devront les identifier, massif par massif, pour proposer des nouvelles solutions comme le transport par câble.

Après la santé et les transports, maintenir les services publics locaux sera notre troisième impératif. La montagne, comme tout le territoire national, bénéficiera donc du dispositif

des **maisons de services au public**, qui vont améliorer l'accessibilité et la qualité des services dans les zones rurales, que ces services relèvent de l'Etat, des collectivités territoriales, d'organismes (nationaux ou locaux) chargés d'une mission de service public, ou encore d'entreprises privées.

C'est pour insister sur cette nouvelle coopération entre organismes publics et entreprises privées, dans un même lieu, que nous avons choisi de rebaptiser en « maisons de service S AU public » les maisons de services publics qui n'hébergeaient que des services administratifs.

Le Gouvernement prévoit d'en ouvrir 1000 grâce à un partenariat avec La Poste. Et ces antennes pourraient demain accueillir d'autres opérateurs nationaux et locaux de services de proximité : Pôle emploi, caisses d'assurance maladie, de retraite, d'allocations familiales, de mutualité sociale agricole, GrDF, ou encore des permanences de gendarmerie. La liste reste ouverte afin de garantir la souplesse du dispositif.

Le dernier impératif, c'est enfin de permettre à chacun d'avoir accès à la téléphonie et à un réseau Internet. Le Gouvernement a donc imposé aux opérateurs de couvrir tout le territoire en 3G d'ici 2016 et tous les départements se seront

(d'ici la fin de l'année) engagés dans le plan France Très Haut Débit auquel nous consacrons 3 milliards d'euros.

En 2022, le Très Haut Débit sera ainsi devenu une réalité quotidienne, et nous travaillons en parallèle – pour couvrir les **territoires les plus enclavés** – à lancer avec EUTELSAT un nouveau satellite de communication.

* * *

Notre troisième priorité, après l'environnement et la vie en montagne, c'est l'activité économique.

Avec l'eau, le bois, l'hydroélectricité, l'élevage, la contribution à la richesse nationale est considérable. Et je n'oublie pas le tourisme.

Agir pour la montagne, c'est donc aussi conforter ses activités, permettre à chacun de travailler, au fil des saisons, avec les ressources et les contraintes particulières que vous connaissez. **Du Massif central aux Alpes, des Vosges aux Pyrénées, de la Corse au Jura**, chaque territoire de montagne a su construire son propre modèle de développement.

A propos du tourisme, le rapport d'Annie GENEVARD et Bernadette LACLAIS rappelle qu'il « *est devenu la première richesse économique d'une grande partie des territoires de*

montagne ». Le **tourisme d'hiver** rapporte à lui seul plus de 7 milliards d'euros et représente plus de 120 000 emplois.

Il était donc devenu nécessaire de rénover les ensembles immobiliers construits dans les années 1970, qui ne répondent plus aux exigences d'aujourd'hui. Réhabiliter, c'est gagner en attractivité mais c'est aussi préserver le foncier et améliorer les performances énergétiques. C'est le message, Mesdames les Députées, de votre rapport parlementaire, et le Premier Ministre a donc décidé de réorienter dès 2017 le dispositif que les spécialistes connaissent bien, dit « Censi-Bouvard », vers la réhabilitation de l'ancien.

L'activité en montagne, c'est aussi bien sûr l'agriculture, un enjeu économique, paysager, environnemental, et social, et le Gouvernement renforcera et pérennisera les soutiens spécifiques à l'agriculture montagnarde.

La pluriactivité est souvent une obligation : les agriculteurs peuvent se tourner vers l'artisanat l'hiver, lorsque le travail de la terre n'est plus possible ; et les saisonniers peuvent trouver une occupation pendant les saisons creuses.

Nous devons faciliter cette organisation du travail et mieux accompagner les travailleurs pluriactifs, simplifier l'affiliation à différents régimes, les aider à se former. Cette

volonté de simplification de l'emploi local, le Gouvernement veut l'étendre au travail saisonnier et le ministère de l'Emploi engage donc un grand chantier pour protéger et accompagner ces travailleurs saisonniers afin de concilier flexibilité et protection.

* * *

La quatrième priorité, après l'environnement, le cadre de vie et l'économie, c'est la gouvernance spécifique à la montagne et notamment l'adaptation des normes à vos territoires si particuliers. La loi Montagne l'énonce d'ailleurs dans son article 8 : « *Les dispositions de portée générale sont adaptées en tant que de besoin à la spécificité de la montagne* ».

Le Gouvernement a décidé d'endiguer l'inflation normative. Certes, les normes ne sont pas infondées ; elles répondent à des préoccupations aussi importantes que la préservation de l'environnement, la sécurité ou la place des personnes handicapées. Autant de priorités de l'action publique que nous partageons tous.

Le problème vient essentiellement de leur accumulation, et la difficulté de leur mise en application sur le terrain, notamment pour les plus petites communes, qui ne disposent pas de véritables services techniques et juridiques :

elles se sentent parfois dépassées par le flot des normes et dans l'incapacité de mobiliser les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. C'est particulièrement vrai en montagne.

Nous avons donc trois objectifs : la maîtrise du flux des normes nouvelles, la réduction du stock des normes existantes, et les conditions d'application des normes et du contrôle exercé par l'Etat.

Pour maîtriser le flux des normes nouvelles, le Premier Ministre a fixé une règle qui s'applique depuis le 1er janvier 2015 : si une nouvelle norme est édictée, une norme de coût équivalent doit être supprimée. C'est le « zéro charge nouvelle ».

Les premiers résultats sont encourageants, l'inflexion est importante même si ce résultat doit être confirmé et amplifié.

Nous nous attelons aussi à la réduction du stock des normes existantes. Là aussi, les premiers résultats sont là. La loi NOTRe intègre 16 mesures de simplification et une nouvelle vague de 18 simplifications a été annoncée le 14 septembre, concernant la gestion des bâtiments publics et l'urbanisme, l'organisation des activités sportives et la simplification du fonctionnement des collectivités locales.

Je pense aussi au dispositif des marchés publics simplifiés, qui facilite l'accès des plus petites entreprises aux

marchés publics et qui va favoriser l'achat local et permettre aux collectivités de réduire leurs coûts de fonctionnement.

Enfin, un élu qui souhaiterait contester une norme pourra désormais le faire directement devant le Conseil National d'Evaluation des Normes. Je me suis engagé à permettre une saisine du CNEN par tout élu qui souhaitera contester une norme jugée inutile. Le décret sera publié dans les prochaines semaines¹.

Après le flux et le stock, le troisième chantier porte sur l'application des normes et sur le contrôle exercé par l'Etat. Les difficultés résultent en effet bien souvent davantage de l'application de la norme, que de la norme elle-même.

Le Gouvernement a donc engagé une révision du mode de fonctionnement de l'Etat, pour passer d'une culture du contrôle à une culture du conseil. Les services déconcentrés de l'Etat doivent apporter aide et assistance aux collectivités dans l'application des lois et des normes. Nous voulons en particulier augmenter les capacités d'ingénierie territoriale des préfetures et des sous-préfetures.

Et l'administration devra favoriser des interprétations facilitatrices et pratiquer « l'accommodement raisonnable », pour

¹ Le visa du SGG est prévu pour la fin de la semaine. Le cabinet Cazeneuve l'a bloqué pendant 3 semaines.

faire respecter les normes avec tout le discernement qui s'impose quand on veut prendre en compte la réalité du terrain.

Enfin nous avons décidé de définir une procédure spécifique à la montagne : les comités de massifs, s'appuyant sur l'analyse des besoins spécifiés dans les schémas de massifs, pourront transmettre au CNM des propositions d'adaptation des normes, qui seront transmises aux administrations compétentes.

* * *

Mesdames et Messieurs, vous le savez, le Gouvernement a lancé une réforme de notre organisation territoriale. Compétences clarifiées, régions plus puissantes, départements recentrés sur la solidarité, intercommunalités renforcées, communes nouvelles : nous faisons évoluer l'organisation territoriale de la République.

La réalité montagnarde a été prise en compte. Ainsi des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui devront être compatibles, dans chaque région comprenant des zones de montagne, avec le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif.

Les comités de massif seront d'ailleurs associés à l'élaboration du SRADDET.

La réalité montagnarde a également été prise en compte dans la constitution des intercommunalités, puisque les territoires de faible densité pourront déroger au seuil de 15 000 habitants. C'était un engagement que le Premier Ministre avait pris l'an dernier à Chambéry, lors de votre précédent Congrès, il a été tenu.

Enfin, le tourisme : il reste une compétence partagée entre le bloc communal, les départements et les régions. Au sein du bloc communal, la loi prévoit que la promotion du tourisme (et notamment la création des offices de tourisme) devient, au 1er janvier 2017, une compétence obligatoire des intercommunalités.

Le conseil communautaire peut cependant décider de maintenir des offices de tourisme distincts pour des stations classées de tourisme. Cette décision doit intervenir au plus tard trois mois avant l'entrée en vigueur du transfert de la compétence, soit le 30 septembre 2016 au plus tard.

D'autre part, pour les communes ou les intercommunalités dotées de plusieurs marques territoriales

protégées, chacun des sites disposant d'une marque territoriale protégée pourra maintenir un office de tourisme distinct.

Il s'agissait notamment de répondre aux spécificités des stations de ski, qui ont développé, sur une commune, sur plusieurs communes, ou sur des parties d'une commune, des marques fortes qui nécessitent le maintien d'un office du tourisme spécifique.

Vous savez que le Premier Ministre m'a chargé de mener une concertation pour répondre à vos interrogations qui se sont faites jour sur cette spécificité et sa reconnaissance. Une première réunion a eu lieu lundi dernier à mon cabinet avec les autres cabinets ministériels concernés et les représentants des associations, qui a permis d'identifier les points qui devaient faire l'objet d'expertise partagée ou de précisions. Nous travaillerons bien entendu en étroite collaboration avec la commission permanente du CNM, que préside Joël Giraud. Après un travail d'analyse, une nouvelle réunion aura lieu avant la fin du mois. Car comme l'a dit le Premier ministre, il nous faut trouver, ensemble, la bonne solution, et nous la trouverons.

* * *

Les réformes engagées par le Gouvernement visent à dépasser le clivage « urbain – rural » pour amplifier les coopérations entre territoires et notamment entre ville et montagne

La loi MAPTAM a instauré les Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), afin de mobiliser et de rassembler les acteurs locaux autour d'un projet de territoire élaboré à l'échelle de plusieurs EPCI.

Aujourd'hui, les PETR existants sont issus de la transformation de syndicats mixtes de pays ou de création ex-nihilo. En Limousin par exemple tous les pays se sont transformés en PETR.

Et sur les 83 PETR déjà créés, 40 comprennent au moins une commune de montagne. C'est un outil que la montagne peut développer. Une centaine de création de pôles est d'ailleurs en préparation pour l'année 2016.

Je n'oublie pas non plus les Parcs naturels régionaux, dont font partie de nombreuses communes de montagne. Expertise technique, cadre institutionnel dynamique, projets de valorisation des ressources du territoire, mobilisation de financements, les PNR sont utiles et leur rôle est reconnu.

J'ai reçu le mois dernier le Président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, Jean-Louis Joseph, accompagné de son premier Vice-président Mickaël Weber. Nous avons longuement parlé de la réforme territoriale et je leur ai redit la ferme volonté du Gouvernement de conforter les PNR dans leur rôle.

Enfin, je voulais souligner l'innovation des contrats de réciprocité pour fédérer villes et campagnes autour de projets utiles à tous. C'est le député du Cantal Alain Calmette qui le premier, a exposé le principe de ces partenariats « gagnant/gagnant » regroupant plusieurs intercommunalités urbaines et rurales, dans des domaines tels que l'alimentation, la protection de l'environnement, les filières d'excellence agricoles et industrielles, le tourisme ou la culture.

Cette expérimentation est pilotée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Parmi les territoires volontaires, la Métropole de Lyon et Aurillac ; la Métropole de Brest et le Pays Centre-Ouest Bretagne ; la Métropole de Toulouse et le Massif des Pyrénées ; ou encore la Communauté urbaine du Creusot – Montceau les Mines et le Parc naturel régional du Morvan.

Une extension de ces contrats à d'autres territoires volontaires sera ensuite proposée, dans le cadre de la clause de revoyure des CPER fin 2016.

* * *

Mesdames et Messieurs, reconnaître la spécificité des territoires de montagne, c'est aussi tenir compte de leurs particularités sur le plan financier. Dans cette période de contrainte budgétaire forte, vous le savez, la participation à la maîtrise des dépenses publiques de tous les acteurs est indispensable.

Mais cet effort se fait dans l'équité et nous avons fait le choix dans la loi de finances pour 2015, et dans le projet de loi de finances pour 2016, de maintenir un effort important de péréquation. Je pense notamment aux 307 millions d'euros supplémentaires consacrés à la péréquation verticale au sein du bloc communal.

Nous allons réformer la DGF pour la rendre plus juste, plus équitable, plus transparente et plus lisible. C'est nécessaire. Certains disent qu'il faut attendre et qu'on ne peut pas faire de réforme de la DGF au moment où on diminue les dotations. Mais c'est justement parce qu'il y a moins d'argent à répartir, qu'il faut réformer la répartition pour la rendre plus juste.

Nous proposerons une dotation de base, la même pour toutes les communes en euros par habitant, autour de 75 euros par habitant. À cette dotation de base s'ajoutera une dotation de ruralité, pour les communes à faible densité de population. Cela concerne évidemment les territoires de montagne.

Enfin, les dotations de péréquation de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) seront mieux ciblées, afin de mieux corriger les disparités entre les territoires.

Cette réforme est inscrite dans le projet de loi de finances 2016. Grâce à elle, les écarts entre communes de même catégorie pourraient se réduire de 8% par an à partir de 2016.

Et cette réforme est favorable aux communes de montagne, qui verront leur DGF augmenter globalement.

Le Gouvernement a également entendu les craintes que les élus ont exprimées au sujet de l'investissement public local, qui représente 70% de l'investissement public. C'est un facteur essentiel de la reprise économique et le Gouvernement veut actionner tous les leviers pour le préserver.

Les premières mesures de soutien ont été mises en œuvre en 2015, avec

- **le relèvement du taux du FCTVA** de 0,9 point,

- **l'augmentation de la DETR** de 30 %, portée de 600 à 800 millions d'euros,
- **la création d'un fonds d'aide aux maires bâtisseurs**, doté de 100 millions, qui permettront de verser une aide de 2 000 euros par logement construit dans les zones tendues (plus de 1 200 communes devraient ainsi en bénéficier),
- **des prêts à taux zéro de la Caisse des dépôts**, pour financer des avances sur les remboursements dus par l'État au titre du FCTVA (ces prêts sont disponibles depuis le 30 juin),
- **la nouvelle tranche des Contrats de Plan Etat Région**, avec 12,5 milliards d'euros mobilisés par l'Etat.

Pour 2016, nous prévoyons :

- **d'étendre le bénéfice du FCTVA à certaines dépenses** d'entretien des bâtiments locaux qui aujourd'hui ne sont pas remboursées parce qu'inscrites en section de fonctionnement et pas en section d'investissement ;
- **des mesures d'assouplissement comptable**, en ce qui concerne, notamment, les durées d'amortissement des dépenses d'investissement du bloc local, et l'obligation

d'amortir les subventions d'investissement dans les budgets locaux (une mesure technique certes, mais qui pourrait dégager de réelles marges de manœuvres financières pour les collectivités du bloc communal).

- **Un fonds d'investissement local doté d'1 milliard d'euros :**

➔ **Une enveloppe de 500 millions d'euros sera consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités :**

- réalisation de projets de rénovation thermique,
- de transition énergétique,
- de développement des énergies renouvelables,
- de mise aux normes des équipements publics,
- de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles,
- notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les crédits seront gérés en proximité par les préfets de région.

➔ **Une enveloppe de 500 millions d'euros sera spécifiquement dédiée aux territoires ruraux et aux villes petites et moyennes :**

- **Pour le soutien aux projets portés par les petites communes**, via la DETR, qui bénéficiera, en 2016 comme en 2015, d'un abondement exceptionnel de 200 millions d'euros, pour être portée à 816 millions d'euros ;
- **Pour le soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres**, une enveloppe de 300 millions d'euros sera prévue. Elle permettra d'étendre et d'amplifier le soutien déjà apporté à 54 bourgs-centres en 2014. Elle appuiera ainsi le développement des villages et villes de moins de 50 000 habitants.

* * *

Mesdames et Messieurs, vous êtes des élus responsables et des gestionnaires avisés. Car en montagne, là où la vie est plus rude qu'en plaine, on connaît la valeur de l'argent. Ici en Auvergne comme chez moi en Dauphiné.

D'ailleurs ne dit-on pas qu'il faut trois Auvergnats pour rouler un Dauphinois ?

Vous ne serez donc pas surpris si je cite Jean Tirole, dernier lauréat français du Prix Nobel d'économie, et président

de l'Ecole d'économie de Toulouse, qui dit que « *nous devons faire mieux avec moins* ».

Lorsque l'argent public est abondant, lorsque les caisses sont pleines, il est au fond assez facile de gérer, de dépenser, d'embaucher, d'investir.

Lorsque l'argent public est rare au contraire, c'est un défi permanent qu'il faut relever : des économies qu'il faut trouver, du fonctionnement qu'il faut mutualiser, des investissements qu'il faut étaler, des projets qu'il faut redimensionner.

Dépenser moins quand c'est possible, et dépenser mieux car c'est toujours possible : c'est une mission bien plus difficile, mais finalement plus exaltante, d'administrer dans une période comme celle que nous traversons.

Cette mission vous l'accomplissez chaque jour, et l'Etat mesure les efforts qui sont les vôtres dans l'accomplissement de votre devoir au service de nos concitoyens, et au service de la montagne.

Notre devoir commun, c'est de faire en sorte que la montagne reste vivante, active et attractive. Car il n'y a pas

d'avenir pour la France qui ne fasse pas toute sa place à la montagne.

Je vous remercie.